



TAXE DE SÉJOUR

Précision concernant les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier qui peuvent être exonérées de la Taxe de Séjour.

Définition du travail saisonnier

Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette,...) ou des modes de vie collectifs (tourisme...).

Attention de ne pas confondre «travail saisonnier» et «ouvrier en déplacement» dans le cadre de son travail.

Source : ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

** Un justificatif peut vous être demandé en cas de contrôle.*

Information about people who have a seasonal working contract who may be exonerated from the tourist tax.

Definition of Seasonal work

Seasonal work is characterized by the performance of tasks normally required to be repeated each year, on more or less fixed dates, according to the rhythm of the seasons (harvesting, picking, etc.)

Be careful not to confuse "seasonal work" and "workers" who are away for their work.

Source : Ministry of Work, Employment and Integration

** A proof can be ask if you are controlled.*

Maison du Tourisme du Civraisien en Poitou

3 rue Pierre Pestureau

86400 Civray

05 49 87 47 73

civraisienpoitou@taxesejour.fr

